



**COMITÉ
MAINE
ET LOIRE**

Challenge Départemental de Maine et Loire du Sport d'Entreprise 2024

LE REGLEMENT

POURQUOI CE CHALLENGE ?

La finalité de ce Challenge est de :

- Fédérer et promouvoir les initiatives en matières du sport d'entreprise et de communiquer sur ces évènements via le réseau du Comité Départemental de Maine et Loire.
- Récompenser les entreprises les plus représentées et celles ayant obtenu les meilleurs résultats lors de ces évènements.
- Favoriser les échanges entre professionnels au travers d'épreuves sportives collectives et conviviales.

A QUI S'ADRESSE T'IL ?

Le Challenge Départemental de Maine et Loire du Sport d'Entreprise est ouvert à tous les salariés(e) des entreprises industrielles, commerciales, les administrations et professions libérales.

Les sportifs inscrits à ce Challenge Départemental participent au nom de leur Entreprise ou Administration et non à titre individuel.

LES ORGANISATEURS ET RESPONSABILITES

Organisateur du Challenge Départemental Sport Entreprise :

L'organisation du Challenge Départemental est sous l'autorité et du ressort du Comité Départemental de Maine et Loire du Sport d'Entreprise.

Le Comité Départemental :

- Est responsable de la mise à jour du règlement,
- Valide chaque année la liste des épreuves inscrites au calendrier, (Voir rubrique « le calendrier »)
- Apporte un soutien logistique aux organisateurs des épreuves : Communication via le réseau du Comité Départemental, Trophée aux vainqueurs, Autres (à discuter entre les 2 parties),
- Organise la soirée de remise des prix, (voir rubrique « la remise des prix »).

Organisateur d'épreuve :

L'organisateur d'une épreuve doit :

- être une association ou organisme public du Département de Maine et Loire,
- établir le règlement de l'épreuve,
- Transmettre ses supports de communication au Comité Départemental de Maine et Loire.
- Disposer d'une assurance couvrant l'évènement.
Le cas échéant, le Comité Départemental de Maine et Loire propose une assurance évènementielle (à convenir entre les 2 parties).
- Mettre en œuvre un système d'inscription.

QUELS TYPES D'ÉPREUVES ?

Pour être éligible au calendrier du Challenge Départemental Sport Entreprise, les épreuves doivent :

- Être collectives (ex : sport collectif, sport individuel, courses en relais ...),
- Être exclusivement ouvertes aux entreprises ou proposer un classement entreprise,
- Proposer une capacité d'accueil permettant la participation d'au moins ... entreprises.

Comment ajouter une épreuve au calendrier ?

Toute association ou organisme public souhaitant inscrire une épreuve au Challenge Départemental doit s'adresser au Comité Départemental de Maine et Loire.

Le calendrier des épreuves sera validé par le Comité Départemental de Maine de Loire du Sport d'Entreprise début 2024 pour un Challenge se déroulant de Janvier à Décembre 2024.

LE CLASSEMENT

Chaque organisateur établit le classement de son épreuve et assure la traçabilité de la liste des inscrits (nom des participants, nom des entreprises représentées, nombre d'équipes et de participants par entreprises).

L'entrée au classement du Challenge est automatique dès lors qu'une entreprise a été représentée dans au moins 3 épreuves. Si une entreprise ne souhaite pas figurer au classement du Challenge, il suffit d'en informer le Comité Départemental de Maine et Loire.

Le Comité Départemental de Maine et Loire assure le suivi de ces classements et les communique (Site internet / Facebook) après chaque épreuve.

Challenge de la performance (10 entreprises) :

Objectif : S'illustrer pour ses performances dans un maximum d'épreuves (minimum 3).

A chaque épreuve, les 10 premières équipes se verront attribuer les points suivants :

1^{er} = 20 points, 2^{ème} = 15 points, 3^{ème} = 10 points ; 4^{ème} = 7 points ; 5^{ème} = 6 points ; 6^{ème} = 5 points ; 7^{ème} = 4 points ; 8^{ème} = 3 points ; 9^{ème} = 2 points ; 10^{ème} = 1 points.

Le classement sera établi au cumul des points sur l'ensemble des épreuves.

Challenge de la participation (1 entreprise) :

Objectif : Représenter l'entreprise dans un maximum d'épreuves (minimum 3).

Une entreprise marquera 1 point pour chaque participation à une épreuve (quel que soit le nombre d'équipe représentant l'entreprise).

Challenge du nombre (1 entreprise) :

Objectif : Être présent massivement dans un maximum d'épreuves (minimum 3).

Une entreprise marquera 1 point pour chaque salarié présent lors d'une épreuve.

Le challenge du nombre sera établi au cumul du nombre de représentant toutes épreuves confondues.

Nota : en fonction de la capacité d'accueil de chaque épreuve, un quota d'équipe par entreprise peut être fixé par l'organisateur.

REMISE DES RECOMPENSES

Les entreprises lauréates du challenges seront récompensées lors d'une soirée festive réunissant :

- des représentants des entreprises lauréates,
 - Challenge de la performance : 10 entreprises récompensées,
 - Challenge de la participation : 3 entreprises récompensées,
 - Challenge du nombre : 3 entreprises récompensées,
- des représentants des organisateurs d'épreuves inter-entreprises,
- des représentants du CD49 Sport entreprise.
- des invités du Comité Départemental du Sport d'Entreprise

Une invitation sera adressée directement aux représentants des entreprises lauréates.

CALENDRIER 2024

Dates	Nom de l'épreuve	Site
15 Février 2024	Tournoi de Soft Volley	Verrières en Anjou
03 Mars 2024	Semi-Marathon	Saint Sylvain d'Anjou
1 ^{er} Avril 2024	5 et 10 Kms	Montreuil Juigné
16 Mai 2024	Tournoi de Soft Volley	Lac de Maine Angers
24 Mai 2024	Tournoi Soccer Meeting (foot 7)	Avrillé
31 Mai 2024	Marathon Relais National	Les Ponts de Cé
08 Septembre 2024	Le Trail	Juigné Sur Loire
06 Octobre 2024	Raid de la Loire	Blaison Gohier
11 Novembre 2024	Cross du Courrier de L'Ouest	Saint Barthélémy d'Anjou
23 Novembre 2024	Tournoi de Pétanque Boulodrome	Baumette Angers
21 Décembre 2024	23 ^{ème} Ronde de Noël	La Meignanne

NB : Le Comité Départemental de Maine et Loire du Sport d'Entreprises se réserve le droit d'apporter toutes modifications au présent calendrier. Entreprises